



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 12 h) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : calendrier
des conférences et des réunions dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Projet de résolution déposé par la Présidente du Conseil, Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa décision 281 (LXIII) du 4 août 1977, dans laquelle il a décidé d'adopter normalement un cycle biennal de réunions,

Rappelant également sa décision 1988/103 du 5 février 1988, dans laquelle il a invité le Comité des conférences à examiner le projet de calendrier biennal de ses conférences et réunions et à lui soumettre, si nécessaire, des recommandations à ce sujet,

Rappelant en outre sa résolution [2018/30](#) du 24 juillet 2018, dans laquelle il a approuvé la liste simplifiée d'organes dont les conférences et réunions devraient figurer dans les futurs calendriers provisoires des conférences qu'il examinera à compter de sa session de 2019,

Prenant note de la recommandation du Comité¹,

Ayant à l'esprit qu'une décision finale sur l'organisation de ses travaux à sa session de 2020 devrait être adoptée à la séance d'organisation de ladite session, qui se tiendra le 25 juillet 2019, et notant que le calendrier continuera d'être mis à jour en fonction des décisions que l'Assemblée générale ou lui-même prendront par la suite,

¹ [E/2019/67](#).



1. *Décide* d'approuver le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021² ;

2. *Prie de nouveau* ses organes subsidiaires de fixer les dates de leurs sessions de façon que leurs rapports, recommandations et contributions puissent être publiés suffisamment avant ses débats et réunions, sachant que son cycle de travail va de juillet à juillet et en tenant compte des règles et pratiques relatives à la mise à disposition de la documentation en amont des réunions ;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa session de 2021, au titre de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », la question subsidiaire intitulée « Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

² [E/2019/53](#).